



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 118848

Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le projet gouvernemental d'assouplir les règles d'urbanisme relatives à l'extension des bâtiments. Le seuil en-deçà duquel ces extensions seraient autorisées sur simple déclaration préalable en mairie passerait de 20 m² à 40 m². Ce projet suscite la vive réaction du conseil national de l'ordre des architectes, des architectes des Bâtiments de France et des huit principales associations de défense du patrimoine. Ils dénoncent la fragilisation du régime d'autorisation de la construction qui ne peut qu'entraîner une multiplication des conflits de voisinage, des contentieux et une sinistralité plus importante. Cette mesure irait en outre à l'encontre des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de performance énergétique votés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Enfin, elle entraînerait une dégradation importante de la qualité paysagère et architecturale dans notre pays. C'est pourquoi il lui demande de reconsidérer sa position en prenant en compte l'avis des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Alain Muet](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118848

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10209

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)